

Référence : C.N.91.2025.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : NOTIFICATION
EN VERTU DE L'ALINÉA B) DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 22¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 19 février 2025.

(Traduction) (Original : anglais)

... le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord n'est présentement pas en mesure d'accepter les amendements à l'annexe A, ci-après, adoptés lors de la onzième réunion de la Conférence des Parties et communiqués aux Parties par la notification dépositaire C.N.77.2024.TREATIES-XXVII.15 le 26 février 2024 :

- SC-11/9: Inscription du méthoxychlore ;
- SC-11/10: Inscription du Déchlorane Plus ; et
- SC-11/11: Inscription de l'UV-328...

Le 19 février 2025



¹ Voir notification dépositaire C.N.77.2024.TREATIES-XXVII.15 du 26 février 2024 (Amendements à l'annexe A).